



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°21/2026

des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 avril 2026

Date de la convocation : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 01
Nombre de conseillers absents : 00

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Emilie MARTINI, Mme Bernadette JOURNET, Mme Olga BRUNI, Jean-Louis MARTINI, Mme Blanche MONTISCI, François VITTINI, Mme Fabienne GIUNTI, Jean-Baptiste SALVADORI, Dominique VINCENTI.

Membre représenté : Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Emilie MARTINI.

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Annule et replace la délibération n°5/2026 du 21 mars 2026.

Monsieur le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Les conseillers municipaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20-1 et L2123-24, L2511-34 et L2511-35 ;

Considérant que la population de la commune compte 123 habitants ;

Après en avoir délibéré,

Décident :

A compter du 22 mars 2026

Maire : **28,10%** de l'indice terminal de la fonction publique

Premier adjoint : **10,89%** de l'indice terminal de la fonction publique

Deuxième adjoint : **10,89%** de l'indice terminal de la fonction publique

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Annule et remplace la délibération n°5/2026 du 21 mars 2026.



Troisième adjoint : **10,89%** de l'indice terminal de la fonction publique.

En référence à l'arrêté municipal 03/2026, du 21 mars 2026 ; monsieur Joseph LEONZI est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie communale,
- Réseau d'eau et assainissement,
- Eclairage publique,
- Suivi des travaux.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

En référence à l'arrêté municipal 04/2026, du 21 mars 2026 ; madame Olga BRUNI est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion des territoires communaux,
- Etat civil,
- Bâtiments communaux,

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

En référence à l'arrêté municipal 05/2026, du 21 mars 2026 ; monsieur Jean-Baptiste SALVADORI est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances communales,
- Urbanisme et environnement,

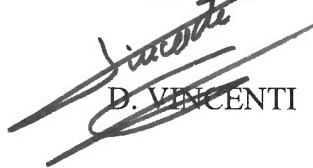
Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction :

Adjoints	Indemnités mensuelles
Mr Joseph LEONZI	352,01 net
Mme Olga BRUNI	352,01 net
Mr Jean- Baptiste SALVADORI	352,01 net

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire


D. VINCENTI

